

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL 2021-1**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Réaménagement des Places Académie et Kennedy et de leurs abords - Définition des objectifs poursuivis et ouverture de la concertation préalable.

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

La Ville d'Angers a souhaité engager une réflexion globale sur le réaménagement des Places Académie et Kennedy, ainsi que de leurs abords.

En effet, ce secteur stratégique de la ville présente aujourd'hui un aspect peu valorisant, et doit prendre en compte de nouveaux enjeux.

D'une part, la Ville d'Angers travaille actuellement activement sur un projet d'inscription au registre Mémoire du Monde UNESCO pour la tenture de l'Apocalypse. Cette inscription permettrait à la Ville ainsi qu'à l'agglomération de rayonner davantage au niveau national et international. Cela implique que les espaces publics aux abords du Château devront à la fois mieux participer à la mise en valeur du monument, et s'adapter à un afflux de touristes et visiteurs supplémentaires. La collectivité se doit de les accueillir dans un cadre agréable, sécurisé et à la hauteur des ambitions historiques et patrimoniales, urbaines et paysagères, touristiques et économiques qu'elle porte.

D'autre part, ce secteur va connaître des mutations importantes dans les années à venir, avec plusieurs projets ou réflexions en cours : le nécessaire réaménagement de la Caserne des Pompiers pour répondre aux évolutions du Service Départemental d'Incendie et de Secours ; une réflexion sur la réalisation d'un parking public en ouvrage pour diminuer l'occupation de l'espace public par la voiture ; la mutation potentielle du site actuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; l'hypothèse d'une réouverture de la Porte des Champs du Château, ou encore le renouvellement urbain de l'ancienne Gendarmerie et du Collège au cœur de la Cité Historique...

Le groupement Atelier Jacqueline Osty et Associés / Hérault Arnod / Artelia Villes et Transport / Scopic / Noctiluca a été retenu en juillet 2020 pour réaliser une étude urbaine définissant une stratégie globale pour l'aménagement des places Kennedy et Académie, et pour l'évolution de leurs abords.

Dans le cadre de cette étude, des rencontres avec les riverains, les usagers, les commerçants, les touristes et les associations sont déjà intervenues (micro-trottoir citoyen, rencontres et formulaire à destination des commerces et équipements des places, rencontres avec des associations de protection de l'environnement, de protection du patrimoine et de riverains, possibilité de contribuer sur la plateforme numérique participative Ecrivons Angers).

Dans la poursuite de cette dynamique participative, la Ville d'Angers souhaite ouvrir une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme afin d'associer pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes intéressées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Cette concertation est ouverte au titre de l'article L. 103-2 3°) du code de l'urbanisme qui prévoit que « *font l'objet d'une concertation (...) les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement ou l'activité économique dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat.* » Parmi la liste fixée par le code de l'urbanisme, figure « *la transformation d'une voie existante en aire piétonne d'une superficie supérieure à 3000 mètres carrés* ».

Le projet d'aménagement futur des places Académie et Kennedy n'est pas encore établi, et son impact précis sur la voirie n'est donc pas connu à ce jour. Cependant, dans la mesure où, d'une part, ce projet pourrait impacter des voies existantes, et notamment les espaces de stationnement, en vue d'élargir l'espace piétonnier, et où, d'autre part, la collectivité souhaite que ce projet emblématique fasse l'objet d'une large concertation avec tous les acteurs concernés, il est proposé d'organiser dès à présent une concertation préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le projet est au croisement des compétences d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers puisqu'il concerne la voirie, les déplacements, les espaces verts et la culture... Ce n'est qu'à l'issue de son élaboration que la répartition des interventions entre collectivités sera clarifiée. Dès lors, il est proposé que les deux instances, le Conseil municipal de la ville d'Angers et le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole, délibèrent pour engager cette concertation.

Cette concertation s'articulera par ailleurs avec celle qui sera menée sur le site de la caserne de l'Académie. En effet, ce site doit faire l'objet d'un projet de réhabilitation destiné à adapter la caserne aux nouveaux besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine et Loire et à étudier la possibilité de réaliser un parking public sur l'emprise arrière afin de proposer une offre en stationnement public pour les riverains, les touristes, les commerçants, et tous les autres usagers de ce secteur de la ville. Cette concertation préalable sur le site de la caserne sera conduite en application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, et ses modalités seront par conséquent fixées en cohérence avec celles de la concertation sur les places par arrêté du Maire.

Objectifs poursuivis

Le projet de réaménagement des places Académie et Kennedy poursuit plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur le paysage et le patrimoine architectural exceptionnels de ces places ;
- Réduire l'emprise de l'occupation de l'espace par la voiture, pour laisser davantage de place au piéton et au végétal ;
- Accueillir de nouveaux flux et usages ;
- Réorganiser le carrefour entre les deux places afin de faciliter et de sécuriser la traversée, tout en mettant en valeur la vue sur le château et la Porte des Champs ;
- Prendre en compte les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement de l'espace public.

Modalités de la concertation

Les modalités de la concertation sont les suivantes :

- Tenue de plusieurs réunions publiques et ateliers d'échange dont les dates et lieux seront communiqués ultérieurement par voie de presse afin de présenter, expliquer et échanger sur les enjeux du secteur, les aménagements envisagés, etc. ;
- Tenue d'une permanence en mairie d'Angers à une date qui sera communiquée ultérieurement par voie de presse ;
- Mise à disposition en mairie d'Angers d'un dossier qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement des études jusqu'à la clôture de la concertation ;
- Tenue d'un registre destiné à recevoir les observations du public.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 103-2 3° et R. 103-1,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement,

Ouvre la concertation préalable pour le réaménagement des places Académie et Kennedy,

Approuve les modalités de la concertation préalable telles que proposées ci-dessus,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette concertation préalable.

DEL-2021-1

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

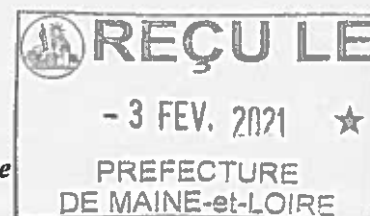
Abstentions : 5 ; Yves AUREGAN, Elsa RICHARD, Arash SAEIDI, Sophie FOUCHER-MAILLARD,
Claire SCHWEITZER

La présente délibération est susceptible de
faire l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif de Nantes ou sur le
site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-2**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Centre-Ville Lafayette - 4 Place de l'Académie - Caserne de l'Académie - Transfert de propriété à Angers Loire Métropole

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

La Caserne de l'Académie, située 4 Place de l'Académie à Angers, à proximité immédiate du Château d'Angers, accueille un Centre de Secours Principal (CSP) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine et Loire (SDIS 49).

Ce site, d'une surface de 8 184 m² et cadastré section DI n°576, est propriété de la Ville d'Angers. Il est mis à disposition à titre gratuit au SDIS 49 par le biais d'une convention tripartite, co-signée avec Angers Loire Métropole.

La caserne, telle que configurée actuellement, ne répond plus aux besoins du SDIS 49, qui n'a plus notamment l'obligation de loger ses pompiers sur site. Les locaux sont vieillissants, ne répondent plus aux normes actuelles, et sont notamment inadaptés à l'évolution de la taille des véhicules qui doivent y manœuvrer et y être remisés. L'inadaptation du site constitue aujourd'hui une contrainte de nature à complexifier l'exercice des missions du SDIS, service essentiel à la sécurité des habitants de l'agglomération.

Cependant, la localisation du site reste stratégique pour desservir avec la plus grande efficacité les habitants de ce secteur dense de l'agglomération, en cohérence et en complémentarité des autres casernes départementales stratégiquement positionnées pour couvrir, par leur maillage l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, il est essentiel de conserver la caserne sur ce site central, à proximité immédiate du centre-ville d'Angers.

Par ailleurs, il est envisagé, sur la partie arrière de la caserne (logements) dont le SDIS n'a plus l'usage, la construction d'un parking public en enclos qui permettrait la suppression du stationnement sur les places de l'Académie et Kennedy, avec un réaménagement de l'espace public plus favorable aux piétons et plus végétal, mais aussi d'accueillir le flux supplémentaire de visiteurs engendré par le futur classement de la Tapisserie de l'Apocalypse au patrimoine de l'UNESCO.

Or, Angers Loire Métropole est compétente à la fois en matière de prévention des risques et de lutte contre l'incendie dans les conditions fixées par les dispositions légales, et en matière de « parcs et aires de stationnement » depuis sa transformation en communauté urbaine.

A ce titre, au vu des compétences exercées par Angers Loire Métropole, de l'intérêt public de ces projets, la ville d'Angers propose le transfert de l'ensemble du site de la caserne de l'Académie à Angers Loire Métropole à titre gratuit afin que celle-ci étudie et mette en œuvre, en lien étroit avec le SDIS et après concertation avec les habitants et les usagers, la réhabilitation et l'adaptation de la caserne, la création d'un parking public en enclos, et le cas échéant, la réhabilitation concomitante des bâtiments vides, présentant un intérêt urbain, non utiles au SDIS et à l'exploitation du parking, dans la perspective d'un usage public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code Général des Impôts,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DÉLIBÈRE

Approuve le transfert à titre gratuit du site de la Caserne Académie à Angers Loire Métropole, situé 4 place de l'Académie à Angers, affecté aujourd'hui à l'exercice de la compétence prévention des risques et de lutte contre l'incendie, et demain, à l'exercice de cette même compétence, et potentiellement de celle des parcs et aires de stationnement,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de ces transferts

DEL-2021-2

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

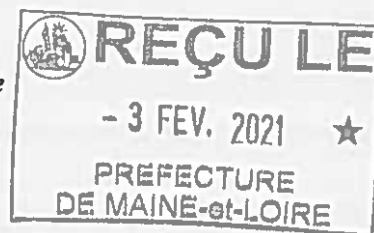
Abstentions : 4 ; Yves AUREGAN, Elsa RICHARD, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Claire SCHWEITZER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2021-3

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Monplaisir - Groupe scolaire Voltaire - Rénovation - Marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Le quartier Monplaisir a été retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La restructuration du groupe scolaire Voltaire s'intègre dans cette démarche.

Le projet a pour ambition d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants et d'exercice des professionnels. De plus, il permettra d'implanter une crèche déjà présente dans le quartier au sein de l'école et ainsi de réduire les ruptures entre la très petite enfance et l'enfance.

Le projet aura également pour but la remise à niveau technique du bâtiment : performance énergétique, confort d'usage, accessibilité et intégration de la végétalisation des cours d'école.

Le programme de l'opération porte sur :

- 6 classes Maternelle soit environ 138 élèves,
- 12 classes Elémentaire (7 classes à effectif dédoublé (84 élèves) et 5 classes classiques (110 élèves),
- Accueil Périscolaire / Restaurant Scolaire,
- La création d'un multi-accueil de 60 berceaux.

Pour réaliser cette opération, il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre intégrant le choix de trois candidats à concourir, indemnisés sur la base d'une prime forfaitaire de 28 000 € HT pour chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation.

Au stade programme, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 6 500 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire Voltaire.

Approuve le montant forfaitaire de la prime à verser aux candidats admis et ayant présenté une offre conforme au règlement de la consultation, arrêté à la somme de 28 000 € HT.

Décide que le/les représentant(s) de l'ordre des architectes, membre(s) du jury, sera(ont) indemnisé(s) à l'occasion des jurys de concours.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

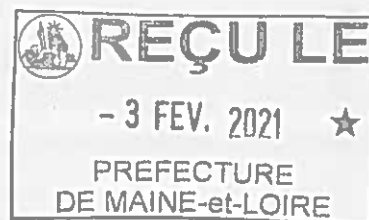
DEL-2021-3

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2021-4

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs

**Quartier des Hauts-de-Saint-Aubin - Construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Marchés de travaux - Demande de subvention**

Rapporteur : Caroline FEL,

EXPOSE

Le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin se caractérise par un secteur historique sur son versant Sud, auquel s'adossent deux grandes opérations de développement urbain, les ZAC Mayenne et Capucins. Entre ces deux opérations, le quartier Verneau est le dernier quartier en rénovation du Programme de Rénovation Urbaine 1. Il a fait l'objet d'un avenant permettant, dans le cadre de cette contractualisation avec l'Etat, de démolir l'ancienne cité Verneau pour reconstruire une offre d'habitat plus diversifiée en forme et statut d'occupation.

La population de ce grand quartier au cours des 10 prochaines années est appelée à doubler avec une projection estimée à 20 000 habitants.

Au regard de l'évolution de la démographie du quartier, le groupe scolaire Gérard Philipe a fermé en juin 2012 au profit du nouveau groupe scolaire Nelson Mandela. Puis, au regard de l'augmentation de la population du quartier, le groupe scolaire Gérard Philipe a ré-ouvert en septembre 2016 pour contribuer à l'accueil des scolaires. Sa capacité a augmenté de 2 classes à chaque rentrée scolaire et l'école devrait voir ses effectifs en continuelle augmentation chaque année. A terme le groupe scolaire devra permettre d'accueillir 15 classes (6 Maternelles et 9 Elémentaires).

Un accueil de loisirs maternel et un ALSH occupent une partie des locaux du groupe scolaire. Il accueille actuellement 73 enfants en moyenne occupant 5,5 classes du groupe scolaire. En conséquence de l'augmentation des effectifs du groupe scolaire définie ci-dessus, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement doit être délocalisé du groupe scolaire.

Le présent projet a donc pour objectif de créer un nouvel équipement permettant l'ALSH élémentaire (6-12 ans) sur un autre site de 3 700 m² situé à proximité du boulevard Lucie et Raymond Aubrac et du chemin du Chêne Belot. Le projet prévoit la création d'environ 807 m² de surface plancher.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 1 733 950 € HT (valeur février 2020) comprenant l'estimation d'une tranche optionnelle Panneaux Photovoltaïques pour 14 000 € HT.

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et de solliciter des subventions pour un montant aussi élevé que possible.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 1 733 950 € HT (valeur février 2020).

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter toutes subventions pour un montant aussi élevé que possible.

Impute les dépenses et les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-4

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-5**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Monplaisir - Création d'un pôle de service public culturel, éducatif et administratif - Ancien foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) "Les Alizés" - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre - Marchés de travaux - Demande de subvention

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

EXPOSE

Le quartier Monplaisir a été retenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). L'ambition est d'en faire un quartier attractif, équilibré socialement, riche de programmes immobiliers innovants et abordables, mais aussi d'équipements publics et commerciaux répondant aux besoins des habitants actuels et à venir.

Dans ce cadre, la Ville d'Angers envisage la création d'un pôle de service public culturel, éducatif et administratif dans les locaux de l'ancien FJT du Quartier Monplaisir (Les Alizés).

Le FJT a offert l'opportunité de relocaliser deux services de la bibliothèque municipale en créant un nouveau pôle éducatif, culturel et pédagogique pour le quartier de Monplaisir. La bibliothèque intégrera une ludothèque. Le Pôle Educatif Livres et Jeux (PELJ) verra son projet renouvelé en proposant d'autres services d'accompagnement ainsi que des plages d'ouverture amplifiées.

Ce programme est également l'opportunité d'intégrer la Direction des Bâtiments, qui est située actuellement boulevard Pierre de Coubertin à Angers dans un bâtiment dont la Ville est locataire depuis le 1^{er} juillet 2005. La redevance annuelle est de 216 300 €, les charges locatives annuelles s'élèvent à 71 000 € ; et la taxe foncière annuelle est de 32 500 €. Le total annuel est de 319 800 €.

Cette opération comprend l'ensemble des travaux d'aménagement intérieur et des espaces extérieurs ainsi que des travaux d'amélioration de la performance thermique.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence d'architecture Lionel VIÉ & ASSOCIES qui a débuté les études de conception.

Une première consultation de travaux a été lancée pour le lot curage et désamiantage. Le marché a été attribué à GLOBAL DECONSTRUCTION pour un montant de 330 000 € HT.

Il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait de rémunération. Le montant du marché s'élève à 521 025 € HT toutes tranches confondues et demeure inchangé.

Au stade Avant-Projet Définitif, l'estimation des travaux s'élève à 5 211 000 € HT toutes tranches confondues (valeur Août 2019).

Il convient de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux et de solliciter des subventions pour un montant aussi élevé que possible notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du projet d'aménagement du pôle éducatif, culturel et pédagogique de Monplaisir accueillant le Pôle Educatif Livres et Jeux et la création de la nouvelle Bibliothèque-Ludothèque de Monplaisir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021

DELIBERE

Approuve l'Avant-Projet Définitif fixant le montant des travaux à 5 211 000 € HT toutes tranches confondues (valeur Août 2019).

Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de rendre définitif le forfait de rémunération, pour un montant total de 521 025 € HT toutes tranches confondues.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre du projet d'aménagement du pôle éducatif, culturel et pédagogique de Monplaisir accueillant le Pôle Educatif Livre et Jeu et la création de la nouvelle Bibliothèque-Ludothèque de Monplaisir.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-5

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

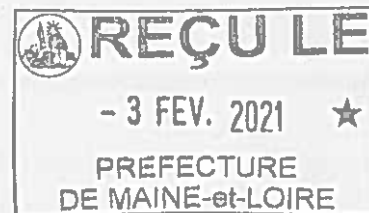
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL 2021-6**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

NPNRU - Quartier Belle-Beille - Construction d'une nouvelle piscine - Convention de mandat confiée à ALTER Public - Approbation

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

En décembre 2014, l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) a retenu le quartier de Belle-Beille parmi les « quartiers prioritaires » de la Politique de la Ville, afin que le quartier et ses habitants puissent bénéficier du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Un des objectifs poursuivis vise à contribuer au développement équilibré et durable du Grand Belle-Beille en intervenant notamment sur les équipements publics.

La construction de la nouvelle piscine dans le quartier Belle-Beille en lieu et place de l'équipement actuel s'inscrit dans cette démarche.

Le programme de cette opération consiste à déconstruire la piscine actuelle et à reconstruire un nouvel équipement comprenant une offre aquatique composée de :

- Un espace petite enfance intérieur de 40 m² (pataugeoire et splash pad),
- Un bassin polyvalent intérieur de 100 m² avec un escalier d'accès,
- Un bassin extérieur de 4 lignes d'eau accessible depuis un espace intérieur chauffé et un sas,
- Un espace ludique extérieur sans profondeur type splash pad et solarium.

Les espaces aquatiques seront complétés par les espaces d'accueil du public (hall d'accueil, vestiaires, sanitaires), des locaux de stockage sec et humide, des espaces nécessaires pour le personnel, pour les agents d'accueil et de maintenance, pour les maîtres-nageurs (local administratif, vestiaires, salle de pause...) ainsi que les espaces techniques nécessaires pour le traitement de l'eau et de l'air.

La surface prévisionnelle du bâtiment sera d'environ 1 600 m² et la capacité d'accueil maximum sera de 350 personnes.

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre intégrant le choix de trois candidats à concourir, indemnisés sur la base d'une prime forfaitaire de 25 000 € HT pour chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation.

Il est proposé de confier à ALTER Public un mandat pour le suivi des études et la réalisation des travaux.

Des consultations (prestations intellectuelles, assurance, travaux) vont être lancées par ALTER Public pour la réalisation de ces travaux.

Les principales missions confiées à la Société Publique Locale (SPL) sont les suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et exécutés et mise au point des dossiers d'autorisation,
- Préparation, signature et suivi de tous les contrats nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- Préparation pour l'approbation par la collectivité des avant-projets et accord sur le projet,
- Préparation du choix des entreprises de travaux et établissements, signature et gestion desdits contrats,

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

- Versement de la rémunération de maîtrise d'œuvre et du prix des travaux et plus généralement de toutes sommes dues à des tiers,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- Réception dès l'ouvrage,
- Accomplissement de tous les actes afférents à ces attributions.

En contrepartie de l'ensemble des missions qui lui sont confiées, la rémunération de la SPL Alter Public est fixée à 4,5 % de l'enveloppe financière prévisionnelle TTC des dépenses (montant révisable). La mission d'Alter Public s'achèvera à la fin du délai de parfait achèvement de l'ouvrage et à la remise de l'arrêté des comptes définitifs.

Au stade programme, l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 5 932 500 € HT et le coût opération intégrant travaux, honoraires, divers et rémunération ALTER Public est estimé à 7 600 000 € HT, financé en totalité par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021

DELIBERE .

Approuve la convention de mandat avec ALTER Public pour le suivi des études et la réalisation des travaux de reconstruction de la piscine de Belle Beille.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de reconstruction de la piscine de Belle-Beille.

Approuve le montant forfaitaire de la prime à verser aux candidats admis et ayant présenté une offre conforme au règlement de la consultation, arrêté à la somme de 25 000 € HT.

Décide que le/les représentant(s) de l'ordre des architectes, membre(s) du jury, sera(ont) indemnisé(s) à l'occasion des jurys de concours.

Autorise ALTER Public, à signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Angers, les marchés d'études et prestations annexes relatifs à la reconstruction de la piscine de Belle-Beille, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-6

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

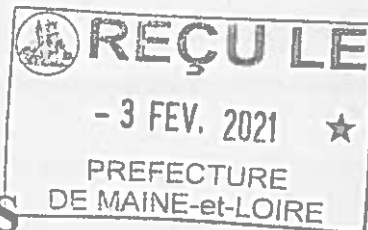
Ne prennent pas part au vote : Jean-Marc VERCHERE, Roch BRANCOUR

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-7**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

Ville de Bamako - Grand Bamako - Angers Loire Métropole - Accord-cadre quadriennal 2021-2024 de coopération - Approbation

Rapporteur : **Benoît PILET**,

EXPOSE

Les relations entre Angers, Angers Loire Métropole et Bamako sont, depuis 1974, définies par des chartes de jumelage pour encadrer les champs de coopération généraux entre les partenaires.

Les deux villes partagent la conviction du rôle majeur qu'est amenée à jouer la coopération décentralisée entre territoires dans l'atteinte d'ici 2030, des Objectifs de Développement Durables (ODD) définis par les Nations Unies.

Par conséquent, pour ancrer ce partenariat de coopération, un accord cadre quadriennal (2021-2024) entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, la Ville de Bamako et le Grand Bamako définit les axes stratégiques mais également les modalités de collaboration qui pourront ensuite être déclinés, au besoin, dans des conventions opérationnelles, et ce notamment avec les 6 communes de Bamako partenaires d'Angers depuis le début du partenariat.

Cet accord-cadre 2021-2024 entend donc préciser les orientations stratégiques de coopération selon les axes d'intervention suivants :

- L'accompagnement des transitions urbaines de Bamako et son agglomération :
 - Appropriation des espaces publics métropolitains,
 - Attractivité territoriale,
 - Fiscalité métropolitaine et financement de projets,
 - Climat et énergies,
 - Gestion des déchets,
 - Eau et assainissement.
- L'accompagnement dans le développement du secteur du digital et du numérique à Bamako ;
- L'ouverture des citoyens angevins et bamakois, notamment des jeunes, à l'échange interculturel, social et éducatif ;
- Le déploiement des services de santé de proximité à Bamako (CSCOM) et la coopération hospitalière universitaire ;
- L'échange d'expériences et l'appui en matière d'éducation préscolaire (CLAEC) ;
- Le développement de la pratique sportive de proximité (plateaux sportifs, CLAEC).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve l'accord cadre quadriennal (2021-2024) entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole, la Ville de Bamako et le Grand Bamako.

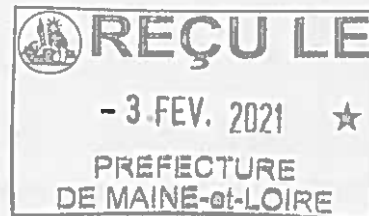
Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer cet accord-cadre.

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **2021-8**

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération décentralisée

**Coopération Angers Bamako - Maison du partenariat Angers Bamako - Délégation de Service Public -
Décision de principe**

Rapporteur : *Benoit PILET,*

EXPOSE

La Ville d'Angers conduit depuis 1974 un partenariat actif avec la ville de Bamako au Mali. Dans le cadre du développement de sa politique à l'international, la ville d'Angers a mis en place en 1997 un outil d'appui à cette coopération, la Maison du Partenariat Angers Bamako (MPAB).

Cette coopération dont les deux villes sont à l'origine est aujourd'hui également largement portée par la société civile et notamment par les associations et établissements scolaires au travers de projets et actions pérennes et d'échanges avec des partenaires maliens. D'autres acteurs publics, tels que le CHU d'Angers et l'Université sont particulièrement impliqués.

La ville d'Angers est désireuse de soutenir cet engagement de la société civile et souhaite faciliter et accompagner les porteurs de projets en mettant à leur disposition une équipe sur place à Bamako et une structure leur permettant de conduire dans de bonnes conditions leurs actions.

La stratégie de la Coopération Angers - Bamako en matière de sécurité repose sur un équilibre entre des mesures d'acceptation (l'image de la coopération, son réseau, sa "diplomatie"...) et des mesures de protection (L'enceinte, les équipements, les règles...).

Le contexte sécuritaire existant depuis 2012 (attentats, menace terroriste, coup d'état...) ainsi qu'aujourd'hui avec la crise sanitaire due à la COVID 19, nous obligent à prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la mise en œuvre du contrat dans les meilleures conditions et ce afin d'assurer la protection et la sécurité des personnels de la MPAB et de ses occupants.

En concertation avec le service « sécurité » de l'Ambassade de France à Bamako, de nombreux aménagements ont été mis en place pour assurer l'accueil et la sécurisation du Bâtiment : SAS de sécurité, équipe de gardiens 24h/7, un rehaussement des murs... La Ville travaille actuellement à l'élaboration de formations d'identification du danger et de mise en sécurité.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2021 et le bail emphytéotique entre les Villes d'Angers et de Bamako le 13 octobre 2025, il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure afin d'assurer l'exploitation de cet équipement qui permet non seulement de garder le lien actif entre nos deux villes (et ce malgré le contexte défavorable), mais qui aussi est devenu une véritable vitrine de la Ville d'Angers auprès des partenaires nationaux et internationaux.

Les missions déléguées sont les suivantes :

- L'animation, la gestion financière et l'administration de la Maison du partenariat Angers Bamako, à Bamako comprenant 16 chambres, et 4 salles de réunion ;
- Le développement des capacités d'accueil qu'offre le bâtiment, comme support des échanges entre les deux Villes, mais aussi comme outil d'animation et de développement social local, pour satisfaire aux objectifs du partenariat Angers Bamako ;
- L'animation et le renforcement de la coopération entre partenaires angevins et maliens en faisant de la Maison du Partenariat un outil de développement au service de la coopération ;
- L'appui conseil auprès des partenaires angevins et Bamakois en facilitant les échanges entre les partenaires des deux villes (associations, établissements scolaires, organismes publics et privés) ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

- L'appui conseil auprès des étudiants et stagiaires angevins effectuant un stage à Bamako ;
- La participation au rayonnement de la Ville d'Angers auprès des séminaristes et des résidents de la MPAB.

Le mode de délégation proposé est l'affermage, qui permet de responsabiliser le délégataire qui exploite l'équipement à ses risques et périls en se rémunérant sur les usagers.

La Commission Consultative des Services Publics, consultée le 21 janvier 2021, conformément aux articles L 1411-4 et L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a émis un avis favorable à cette proposition. Le Comité Technique Paritaire a également été consulté le 21 janvier dernier.

La durée du contrat de délégation est envisagée à environ 3 ans et 10 mois du 1er janvier 2022 au 13 octobre 2025.

Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet d'un document programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation qui devra prendre effet à compter du 1er janvier 2022.

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 1121-1 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 janvier 2021,
Vu l'avis du Comité Technique du 21 janvier 2021,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Maison du Partenariat Angers Bamako.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

DEL-2021-8

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc MERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-10**

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Association Paï-Paï - Convention triennale - Approbation.

Rapporteur : *Nicolas DUFETEL*,

EXPOSE

Dans le cadre de la convention triennale 2019-2021 approuvée lors du Conseil municipal du 25 février 2019, établie avec l'association PAÏ-PAÏ en vue du développement de son projet de Tiers Lieu Culturel « le 122 », il est prévu un dernier soutien au titre de la structuration de l'association d'un montant de 10 000 € en 2021, qui vient compléter les deux premiers versements en 2019 et 2020 respectivement de 25 000 € et 15 000 €.

Le versement d'une subvention de 10 000 € est donc proposé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021

DELIBERE

Attribue pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 10 000 € versée en une seule fois à l'association Paï-Paï,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-10

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

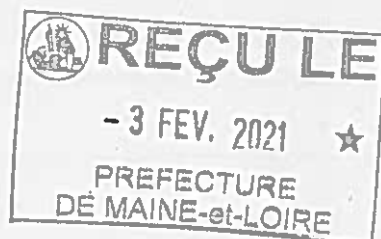
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N°11 (dans l'Ordre du jour)

Référence : DEL 2021-11

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS – Soutien au sport amateur

Politique sportive – Associations sportives amateurs, scolaires et universitaires – Sociétés de loisirs et jeux sportifs – Année 2021 – Subventions fonctionnement, meilleur niveau, équipement – Approbation des conventions – Approbation

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

Le développement du sport est un travail d'équipe. La Ville, l'Office Municipal des Sports, les associations, chacun à son niveau de responsabilité, a un rôle à jouer. La Ville a posé un cadre politique permettant de stimuler, mobiliser, accompagner et fédérer les initiatives et les énergies des acteurs du paysage sportif angevin.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les subventions attribuées aux associations sportives amateurs scolaires et universitaires et aux sociétés de loisirs et jeux sportifs pour un total de 1 561 876€.

Subventions	Explicatif	Montant 2021
Fonctionnement	Subventions attribuées pour aider les associations dans leurs activités en direction des angevins	- 898 906 € pour les associations sportives amateurs, - 30 000 € pour les sociétés de loisirs et jeux sportifs, - 80 000 € pour l'OMS
Meilleur niveau	Subventions accordées aux associations évoluant au meilleur niveau de leur discipline	511 130 € (dont 12 379 € pour les associations sportives scolaires)
Equipement	Subventions allouées aux associations pour l'acquisition de matériels spécifiques	30 000 €
Partenaires club	Aides destinées à faciliter les inscriptions des angevins de 6 à 17 ans dans les clubs angevins	11 840 €

Le détail de l'ensemble de ces aides est précisé dans l'annexe jointe, et le versement aux clubs est conditionné par la production de différentes pièces (comptes de résultats du dernier exercice comptable, rapport d'activités, compte rendu d'Assemblée Générale...). Les subventions répertoriées sur l'état joint à cette délibération pourront être mandatées en une seule fois (pour leur montant total) ou par nature de subvention, soit fonctionnement, meilleur niveau, équipement ou dispositif « partenaires club » au cours de l'exercice budgétaire concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Educations 07 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N°11 (dans l'Ordre du jour)

DELIBERE

Attribue aux associations sportives amateurs, scolaires et universitaires et les sociétés de loisirs et jeux sportifs des subventions d'un montant total de 1 561 876 € au titre du fonctionnement, du meilleur niveau, de l'équipement, du dispositif « Partenaires Club » réparties selon l'état joint.

Approuve les conventions à conclure avec les clubs dont le montant dépasse 23 000 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-11

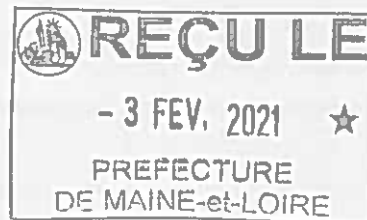
Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-12**

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -

Politique sportive - Ajustement de la tarification des activités municipales de natation (contexte sanitaire)

Rapporteur : Charles DIERS,

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs applicables aux activités municipales de natation pour la saison 2020-2021. La crise sanitaire ayant eu pour conséquence de restreindre ou interdire l'accès aux piscines, il est proposé de supprimer la tarification à la période et de proposer une tarification à la séance.

Il est donc proposé de nouveaux tarifs applicables à compter du 26 janvier 2021 pour les activités municipales de natation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les tarifs joints en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-12

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-13**

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

Plan de prévention et de lutte contre l'isolement - attributions de subventions

Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD,

EXPOSE

La lutte contre l'isolement est une priorité du mandat. Accéléral dans le contexte de crise sanitaire, le lancement d'un plan de prévention et de lutte contre l'isolement a été adopté au Conseil municipal du 30 novembre 2020.

Cette crise sanitaire est particulièrement éprouvante pour les Angevins en situation d'isolement et de fragilité pour les séniors, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité, les personnes seules, les familles monoparentales, les jeunes, les étudiants etc...

La Ville d'Angers encourage et soutient des initiatives et des actions de proximité pour prévenir et lutter contre la solitude des Angevins.

Un appel à projets de 100 000€ a été lancé le 3 décembre dernier et jusqu'au 31 mars 2021 afin de financer des actions concrètes qui peuvent être à caractère social, culturel, ou pédagogique en faveur des personnes en situation d'isolement résidant à Angers.

Les structures associatives, les organismes publics, les établissements assurant des missions de service public, les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les acteurs de quartier implantés sur le territoire Angevin peuvent contribuer à ce dispositif dans le cadre d'un appel à projets.

Les projets seront instruits lors d'une commission d'attribution en fonction du dépôt des dossiers.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Tablettes pour garder le lien », porté par « Anjou Accompagnement », pour un montant de 3 000€ ;
- « Des colis, des échanges et des rencontres avec les personnes isolées de Belle-Beille », porté par le Centre Jacques Tati, pour un montant de 1 000€ ;
- « Confection de panier Plaisir Noël », porté par l'Inter Association du Lac de Maine, pour un montant de 1 500€;
- « Musiquamix » porté par la Compagnie Eoliharpe, pour un montant de 3 500€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2020-392 du Conseil municipal du 30 novembre 2020 adoptant le plan de prévention et de lutte contre l'isolement,

Vu l'arrêté du Maire AR 2020-60 du 9 décembre 2020 adoptant le règlement et les conditions d'attribution des aides de ce plan de prévention et de lutte contre l'isolement.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue des subventions d'un montant total de 9 000 €, au titre du plan de prévention et de lutte contre l'isolement, à :

- « Anjou Accompagnement », pour un montant de 3 000€, versée en une fois ;
- Centre Jacques Tati, pour un montant de 1 000€, versée en une fois ;
- Inter Association du Lac de Maine, pour un montant de 1 500€, versée en une fois ;
- Compagnie Eoliharpe, pour un montant de 3 500€, versée en une fois

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-13

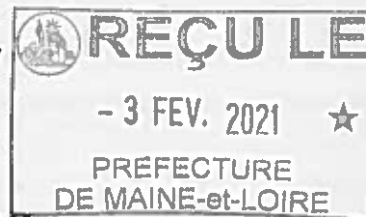
Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-14**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers Fonds Projets de Quartier - Attribution de subvention

Rapporteur : Francis GUTEAU,

EXPOSE

Le Conseil municipal du 26 mai 2015 a adopté les projets de quartier, feuilles de route du développement territorial souhaité, dans les 10 quartiers d'Angers. Inscrits dans une démarche partenariale, ces projets de quartier ont pour vocation d'être des espaces de dialogue avec les acteurs des quartiers et les habitants. Ils offrent un cadre de référence ; des enjeux pour les quartiers et des actions à y développer en priorité. Les actions peuvent être mises en place par les associations, par les acteurs institutionnels ou par la collectivité elle-même.

Le fonds de soutien aux projets de quartier est mobilisable dès lors que les actions, portées par les associations, répondent aux enjeux d'un projet de quartier.

Il s'agit aujourd'hui de valider le financement du projet suivant :

- « Action d'information et de sensibilisation aux différentes problématiques langagières », porté par l'Institut de Formation et de Recherche des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (IFRAESS) dans le quartier de Belle-Beille, pour un montant de 1 140 €. L'objectif de ce projet est de mieux accompagner et orienter les personnes sur le territoire en fonction de leurs difficultés linguistiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 1 140 €, versée en une fois, au titre du fonds projets de quartier à l'Institut de Formation et de Recherche des Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-14

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

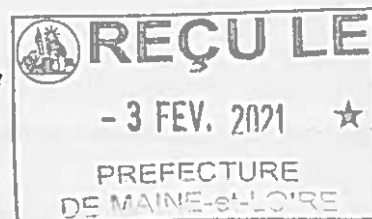


Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N°15 (dans l'Ordre du jour)

Référence : DEL 2021-15

CITOYENNETE ET VIE DE QUARTIERS – Démocratie participative

Règlement du budget participatif 2021 - Approbation

Rapporteur : Karine ENGEL,

EXPOSE

La Ville d'Angers est forte d'une riche expérience en matière de démocratie participative, particulièrement renouvelée depuis 2015 avec :

- la création du dispositif du Budget Participatif en 2018,
- la création d'une plateforme numérique dédiée à la participation des Angevins,
- le développement des concertations sur de nombreux projets d'aménagements et d'équipements, comme les Assises du Stationnement, de la transition écologique...

La Ville entend continuer à associer les citoyens angevins aux politiques publiques municipales en mettant en place la quatrième édition du Budget Participatif.

Par ce dispositif, la Ville d'Angers invite les Angevins à proposer des projets d'investissement qu'ils sélectionneront ensuite eux-mêmes par un vote, selon une procédure définie dans le règlement du budget participatif 2021. Les projets ainsi désignés lauréats seront validés par le Conseil municipal qui les inscrira au budget primitif de la Ville en 2022 afin qu'ils soient mis en œuvre dans les deux années qui suivent.

Cette démarche a une visée citoyenne explicite : donner aux Angevins les moyens de prendre des responsabilités dans l'affectation des deniers publics. Mais elle doit également permettre de stimuler leur créativité et leur inventivité pour proposer des projets innovants et d'intérêt général. Les entreprises sont exclues de ce dispositif et le plafond du budget global pourra être adapté en fonction des besoins.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

DELIBERE

Approuve la mise en place de l'édition 2021 du budget participatif.

Approuve le règlement du budget participatif 2021.

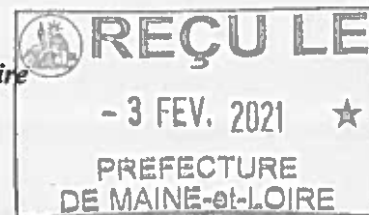
DEL-2021-15

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHER





MAIRIE

D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-16**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre / St Jacques / Nazareth - Ilot Place Grégoire Bordillon / Rue Gruget / Rue des Terras / Rue Tharreau - Avenant n°2 au bail à construction avec Angers Loire Habitat - Approbation

Rapporteur : **Roch BRANCOUR**,

EXPOSE

La Ville d'Angers a consenti à Angers Loire Habitat, un bail à construction pour la résidence autonomie Grégoire Bordillon située sur l'îlot entre la Place Grégoire Bordillon, la rue Gruget, la rue des Terras et la rue Tharreau. Cette résidence autonomie de 72 logements figure au cadastre sur les parcelles section HK n° 441 de 2 850 m² et n° 442 de 15 m².

Le bail à construction a été consenti et accepté moyennant un loyer capitalisé pour toute la durée du bail de 1 franc. L'amortissement de la résidence et de l'emprunt prend fin au 31 décembre 2022. Or, le bail à construction arrive à échéance le 30 avril 2021.

Afin de permettre à Angers Loire Habitat de maintenir sa capacité juridique à facturer les redevances auprès du CCAS d'Angers, après avril 2021, il convient de proroger le bail entre la Ville d'Angers et Angers Loire Habitat. Il est donc proposé de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2022 à titre gratuit au vu des conditions financières de base du bail à construction et des motifs énoncés ci-dessus.

Les frais, droits et émoluments seront supportés par Angers Loire Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 4 décembre 2020

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve le deuxième avenant au bail à construction consenti à Angers Loire Habitat pour la résidence autonomie Grégoire Bordillon désignée ci-dessus, à titre gratuit,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié contenant avenant au bail à construction et toutes pièces nécessaires à celui-ci.

DEL-2021-16

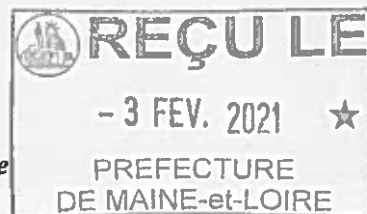
Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Roselyne BIENVENU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-17**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Lac de Maine - Bretelle de sortie de la RD 523 sur la rue du Grand Launay - Acquisition auprès d'ALTER Cités

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

ALTER Cités est restée propriétaire d'une voirie réalisée dans le cadre de la ZAC Centre Ouest : la bretelle de sortie de la RD 523 (ex-A 11) sur la rue du Grand Launay.

Afin de régulariser cette situation foncière, il est proposé de procéder à l'acquisition auprès d'ALTER Cités de cette bretelle cadastrée à Angers section ET n°221 (4 603 m²), ET n°223 (1 531 m²) et HX n°382 (1 825 m²).

L'acquisition s'effectuera moyennant le prix de 1 € et les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Angers.

L'avis du Service Local du Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-1 du CGCT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus, à usage de voirie, appartenant à ALTER Cités située rue du Grand Launay à Angers, moyennant le prix de 1€ et la prise en charge des frais d'acte notarié.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-17

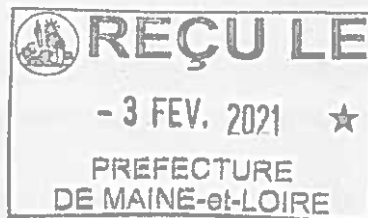
Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Emmanuel CAPUS, Benoît PILET, Maryse CHRETIEN

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERTHIERE



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-18**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions.

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

EXPOSE

A la suite de l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par la campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 39 402,76 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de l'Urbanisme
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

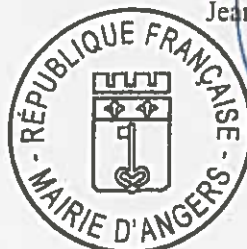
Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 39 402,76 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-18

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021*

Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-824-19**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement - Hors périmètre - Attribution de subvention - 1 Place du Ralliement

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Les délibérations du Conseil municipal du 27 avril 1987 et du 26 octobre 1998 permettent d'attribuer une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, aux propriétaires d'immeubles non-inscrits dans le périmètre d'une campagne de ravalement obligatoire, mais présentant un intérêt historique ou architectural, ou étant situés dans des perspectives majeures ou des secteurs de traitement urbain majeur ou prioritaire.

La délibération du Conseil municipal du 27 mai 2019 établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions, pour les immeubles situés « hors périmètre » d'une campagne de ravalement de façades.

Le cas se présente concernant la restauration des façades de l'immeuble situé 1 Place du Ralliement.

L'immeuble présente un réel intérêt architectural et urbain à l'angle de la rue Lenepveu et de la place du Ralliement. Ladite place du ralliement est une place urbaine majeure et centrale : une des rares place dans le centre d'ANGERS suivant un dessin rectangulaire marquant le début de l'urbanisation haussmannienne. Elle est repérée au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en tant qu'espace ouvert présentant un intérêt urbain.

De par sa situation, ce bâtiment présente un certain impact paysager qu'il importe de valoriser. La combinaison de ces éléments justifie un accompagnement du propriétaire par la collectivité au titre de l'aide municipale au ravalement de façades.

Dans le cadre de ces travaux, et conformément au règlement de subvention en vigueur, la Société Civile Professionnelle (SCP) du 1 Place du Ralliement sollicite le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant de 21 749,50 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue à la SCP 1 place du Ralliement une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 21 749,50 euros, pour les travaux de ravalement de l'immeuble situé 1 Place du Ralliement.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-19

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-20**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Accession sociale à la propriété - Sous-plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ) - 2021 - Dispositif municipal d'aides 2021

Rapporteur : **Roch BRANCOUR**,

EXPOSE

Chaque année, depuis 2008, la Ville d'Angers, accompagnée par Angers Loire Métropole, s'engage pour faciliter la production de logements durables locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété.

A ce titre, depuis 2011, à la suite de l'entrée en vigueur du dispositif de financement national de l'accession sociale à la propriété instaurant le PTZ, la Ville d'Angers a approuvé les critères d'éligibilité et les modalités de financement des aides à l'accession sociale à la propriété sur son territoire, proposés par la Communauté urbaine.

Pour 2021, au vu des résultats et de l'intérêt porté au dispositif, la Ville d'Angers propose de maintenir l'aide municipale à l'accession sociale à la propriété et d'adhérer aux modalités d'attribution définies par Angers Loire Métropole.

Pour traduire la cohérence entre les politiques communautaires et municipales, il est proposé d'attribuer cette aide sous les mêmes conditions d'éligibilité que celles proposées par Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, les propositions d'attribution de subventions individuelles seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Compte tenu du contexte de renouvellement des quartiers des Capucins, de Belle-Beille et Monplaisir, au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale de ces nouveaux quartiers drainés par le tramway, la ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve et adopte pour 2021 les critères d'éligibilité et le dispositif d'aide à l'accession sociale décidé par la Communauté urbaine le 18 janvier 2021 pour l'année 2021.

Autorise Le Maire de la Ville d'Angers ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les décisions de subvention individuelles afférentes ainsi que les actes subséquents.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-20

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-21**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Attribution de Subventions

Rapporteur : Roch BRANCOUR,

EXPOSE

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS) 2020, de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier des Capucins, la ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles concernées au regard de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	Montant de la subvention en €
Madame ARCHAMBAUD Karine	ANGERS, Carré Verdé, 118 Avenue Victor Chatenay, lot n°A402 (collectif, neuf)	2 500 €
Madame COLIN Sarah Monsieur BACOUL Rodrigues	ANGERS, "Côté Jardin", Quartier Bocquel, lot n°D64 (individuel, neuf)	3 000 €
Madame DYON Lisa	ANGERS, Les Villas Opéra, 7 rue Jean d'Alembert, lot n°8 (individuel, neuf)	3 000 €
Madame FEON Yona Monsieur CARO Baptiste	ANGERS, 11 Avenue Yolande d'Aragon, lot n° 20 (collectif, ancien H.L.M)	1 000 €
Monsieur LE GOFF Pierre	ANGERS, Programme "Lizé", rue du Général Lizé, lot n°103 (collectif, neuf)	2 000 €
Madame LE GUYADER Séverine	ANGERS, 6 rue de la Censerie, lot n° 10 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Madame LE METER Laure Monsieur SEBASTIEN David	ANGERS, 35 rue Pierre-Joseph Proudhon, lot n°81 (collectif, ancien H.L.M)	2 000 €
Monsieur LURTON Nicolas	ANGERS, Programme "Ellipse", rue Yvette, lot n°B7 (individuel, neuf)	2 000 €
Madame SERVANT Laurène	ANGERS, Programme "MLK", rue Martin Luther King, lot n°110 (collectif, neuf)	2 000 €
Monsieur SIEG Tom	ANGERS, Programme "Green Parc", rue Jean-Claude Brialy, lot n°44 (collectif, neuf)	2 000 €
TOTAL		21 500 €

La présente délibération porte sur 10 dossiers déposés en décembre 2020, pour un montant de 21 500 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-21

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-22**

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) - Convention triennale de partenariat 2021-2023 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

L'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) est engagée aux côtés de ses partenaires pour analyser les évolutions urbaines et territoriales en cours à de nombreuses échelles et contribuer à la définition de stratégies partagées d'aménagement et de développement durable, par et entre ses membres.

Les activités de l'agence sont structurées tous les ans autour d'un programme partenarial de travail qui réunit l'ensemble des contributions définies et partagées par ses membres.

Au-delà de la participation active de la Ville d'Angers au sein de l'agence, les deux parties sont liées par une convention triennale qui a vocation à garantir la continuité et le caractère pluriannuel des travaux de l'agence. Il s'agit cette année de renouveler cette convention pour la période 2021-2023.

Pour la première année, la convention a pour objet de :

- Définir le cadre général des contributions et missions de l'agence d'urbanisme pour la période 2021-2023,
- Fixer les conditions de participation financière de la Ville d'Angers,
- Préciser pour l'année 2021 les travaux principaux inclus dans le programme partenarial et intéressant plus particulièrement la Ville d'Angers.

Les années suivantes, l'actualisation de ces éléments se fera par voie d'avenant.

Les trois axes de travail du programme partenarial sont les suivants :

- Axe 1 : Observation territoriale, valorisation et diffusion des connaissances,
- Axe 2 : Etudes exploratoires et mise en œuvre des transitions,
- Axe 3 : Accompagnement des politiques d'aménagement, de planification et stratégies territoriales.

Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme partenarial, la participation de la Ville d'Angers pour l'année 2021 est répartie de la manière suivante :

- Une cotisation de 0,30 € / habitant, le chiffre légal de population étant celui au 1er janvier du dernier recensement réalisé par l'INSEE, soit le 1^{er} janvier 2019 ;
- Une subvention de 86 240 €.

Le montant prévisionnel de la participation est fixé à 133 240 €. Il sera ajusté selon le montant de la cotisation adossé au recensement INSEE tel que prévu ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 01 décembre 2020
Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Approuve la convention-cadre triennale 2021-2023 avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Approuve le versement d'une participation financière à verser à l'AURA comprenant une subvention et une cotisation de 0,30 € par habitant de la ville d'Angers pour un montant total estimé à 133 240 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-22

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Bénédicte BRETIN, Florian RAPIN, Roch BRANCOUR, Corinne BOUCHOUX

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

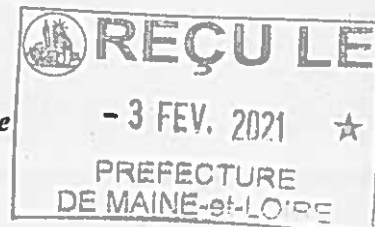
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-23**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Occupation du domaine public - Imagine Angers - Projet "Métamorphose" - ZAC Quai Saint Serge - Exonération partielle pour les entreprises

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

Dans le cadre des redevances des occupations du domaine public, l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) stipule que toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Le CGPPP prévoit par dérogation une délivrance pour l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public à titre gratuit.

C'est notamment le cas à titre d'exemple lorsque l'occupation ou l'utilisation du domaine public permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé, ou lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous.

Par ailleurs, en application du principe d'égalité des usagers du domaine public, il peut être envisagé une différence de traitement pour l'usager concerné lorsque l'utilisation ou l'occupation du domaine public se justifie par une différence de situation ou par un motif d'intérêt général. Des différences de traitement et donc des modulations tarifaires, peuvent par conséquent être établies.

Ainsi, le Conseil municipal du 29 mars 2007 par délibération n°2007-146 a accordé aux bailleurs sociaux pour tout type d'opération nécessitant une occupation du domaine public, une exonération partielle, à hauteur de 50% du tarif en vigueur pour les espaces « revêtus » et une exonération totale pour tous les espaces « non revêtus ».

Concernant le projet Métamorphose, le groupe Giboire et les entreprises occupent le domaine public sur le périmètre du Quai Saint-Serge durant la réalisation des travaux.

Sur le plan du développement économique, le projet Imagine Angers - Métamorphose servira, à l'avenir, l'intérêt général grâce à une programmation qui prévoit d'accueillir notamment la Fabrique de l'entreprise et de l'innovation (regroupement de la Chambre de Commerce et d'Industrie, Angers Loire Développement et la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises).

Aussi, la Ville d'Angers propose une exonération partielle, à hauteur de 50% du tarif en vigueur de la redevance d'occupation du domaine public en faveur du groupe Giboire et des entreprises réalisant les travaux dans le cadre du projet Métamorphose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

DELIBERE

Accorde aux entreprises intervenant sur le site Quai Saint Serge, dans le cadre du projet « Métamorphose » d'Imagine Angers pour tout type d'opération, une exonération partielle, à hauteur de 50 % du tarif en vigueur de la redevance d'occupation du domaine public, pour la durée effective des travaux.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-23

Le Conseil Municipal délibère et adopte à la majorité.

Abstention : 1 ; Arash SAEIDI

Contre : 3 ; Yves AUREGAN, Elsa RICHARD, Sophie FOUCHER-MAILLARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



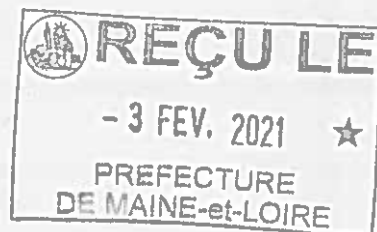
Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-24**

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Monplaisir, Quartier Hauts-de-Saint-Aubin, Quartier Justices/Madeleine/Saint-Léonard, Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère, Quartier Doutre/Saint-Jacques/Nazareth, Quartier Belle-Beille - Dénominations, prolongement de voies et modifications

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

I- Dénominations et prolongements de voies :

1. Quartier Monplaisir/ Quartier Hauts-de-Saint-Aubin

Dans le cadre de la réalisation de la voie verte, liaison cyclable d'intérêt d'agglomération entre Angers et Montreuil-Juigné, il convient de dénommer le chemin constitué sur l'ancien chemin de fer.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin du Pont de Segré	Boulevard Gaston Ramon	Limite de commune avec Avrillé

2. Quartier Justices / Madeleine / Saint-Léonard.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier de maisons individuelles en locatif social, il convient de dénommer une voie nouvelle.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Victoire Mahieu (Directrice de la 1 ^{ère} école maternelle d'Angers - 1787- 1868)	Rue de la Baraterie	Rue Emmanuel Camus

3. Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère

Dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier, dans le secteur Desjardins, il y a lieu de dénommer une allée et prolonger l'allée Stéphane Hessel :

Voie	Tenant	Aboutissant
Allée des Tirailleurs	Rue Villebois Mareuil	Rue de la Brisepotière
Allée Stéphane Hessel	Allée des Forces Françaises Libres	Rue du Commandant Bory

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

II- Modifications et erreurs matérielles :

1- Quartier Hauts-de-Saint-Aubin

A la suite de l'urbanisation du quartier, il y a lieu de modifier le tracé du mail Desroches Noblecourt.

Voie	Tenant	Aboutissant
Mail Desroches Noblecourt	Boulevard Jean Moulin	Rue des Capucins

2- Quartier Doutre / Saint-Jacques / Nazareth

A la suite d'une erreur matérielle, il y a lieu de modifier la délibération du 29 avril 2019, il faut lire rue Jeanne et Camille Fraysse.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Jeanne (1902-1997) et Camille Fraysse (1894-1972) (Historiens de la Loire)	Rue Soeur Emmanuelle	Rue Camille Lepage

3- Quartier Belle-Beille

A la suite d'une erreur de retranscription, il faut lire avenue Marius Briant et non avenue Marius Briand.

Voie	Tenant	Aboutissant
Avenue Marius Briant (Résistant Mort pour la France - 1922-1944)	Rue Saint-Jacques	Avenue Notre-Dame-du-Lac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les dénominations, prolongement et modifications préalablement cités.

DEL-2021-24

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois


Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **2021-25**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Réseau de chaleur de Belle-Beille - Convention de raccordement - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

La Communauté Urbaine a confié la création et le développement du réseau de chaleur de Belle-Beille à ALTER Services. La mise en service a eu lieu en 2018 et la Ville y avait raccordé 8 de ses bâtiments : piscine Belle-Beille, crèche Belle-Beille, salle de sports Belle-Beille, salle de sports Jacques Millot, centre associatif Jacques Tati, groupe scolaire Montesquieu, groupe scolaire Aldo Ferraro, groupe scolaire Pierre et Marie Curie.

En 2021, des extensions du réseau sont programmées. La Ville d'Angers a donc l'opportunité de raccorder trois autres bâtiments municipaux :

- le Quai
- le groupe scolaire Grégoire Bordillon
- le groupe scolaire Robert Desnos

Cette opération permettrait de consommer de l'énergie issue de la chaufferie centrale de Belle-Beille (alimentée à 80% en bois), en augmentant la part d'énergies renouvelables et en réduisant sa dépendance aux énergies fossiles.

Le coût de raccordement des bâtiments au réseau de chaleur est de 171 600 € TTC, détaillé ainsi :

- le Quai : 79 200 € TTC
- le groupe scolaire Grégoire Bordillon: 60 000 € TTC
- le groupe scolaire Robert Desnos : 32 400 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les polices d'abonnement des trois bâtiments municipaux listés ci-dessus, conclues avec ALTER Services.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

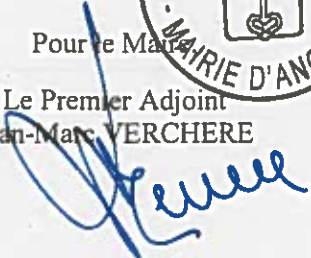
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-25

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

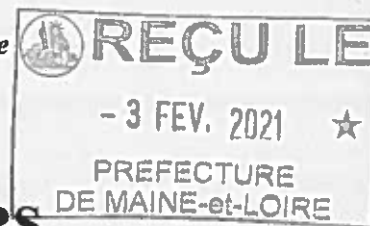
Pour le Maire
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021*

Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-26**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Groupe scolaire Isoret - Travaux de mise aux normes accessibilité - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du patrimoine, la Ville d'Angers a décidé de procéder à la mise aux normes accessibilité du groupe scolaire Isoret afin d'assurer l'accueil d'un public en situation de handicap dès la rentrée scolaire 2020 - 2021. Les travaux consistent en la mise en place d'un ascenseur.

Les marchés ont été décomposés en 13 lots et attribués pour un montant de 167 583,73 € HT.

Le lot 04, classé sans suite lors de la consultation, a été relancé par le biais de l'accord cadre de travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments, afin de respecter les délais imposés pour l'exécution de l'ensemble des travaux. Le montant de l'ensemble des travaux a ainsi été fixé à 200 301,03 € HT, augmenté à 222 262,65 € HT à la suite de la deuxième série d'avenants.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs d'un montant total en moins-value de 1 342,73 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°05 « étanchéité - zinguerie - divers » pour un montant en moins-value de 478,73 € HT,
- Lot n°10 « serrurerie » pour un montant en moins-value de 864,00 € HT,

Le montant total des marchés s'élève désormais à 220 919,92 € HT, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-26

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



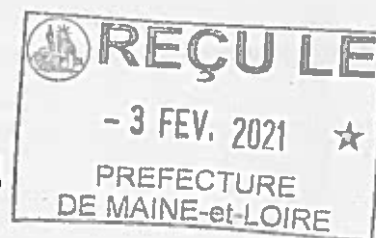
Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-27**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -Bâtiments et patrimoine communautaire

Parc des Expositions d'Angers - Construction d'un bâtiment sur la plateforme - ALTER Public - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN,

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique de développement économique et touristique du territoire et d'accueil de grands événements, la Ville a décidé de renforcer les installations du Parc des Expositions d'Angers pour accueillir des salons de plus grande envergure et d'adapter les installations pour permettre à la Société Public Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès (SPL ALTEC) de répondre aux attentes des exposants.

Dans un premier temps, la Ville a confié à ALTER Public la mission de réalisation d'une plateforme lourde d'environ 4 000 m² destinée à recevoir des structures temporaires en vue d'augmenter les capacités d'accueil du Parc des expositions d'Angers notamment pour le SIVAL.

Par délibération du 24 février 2020, le Conseil municipal a confié à ALTER Public la mission de construction d'un bâtiment sur cette plateforme.

Une consultation a été lancée par ALTER Public pour la réalisation de ces travaux. Les marchés ont été décomposés en 11 lots et attribués pour un montant de 1 319 088,74 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 36 808,89 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°1 « gros œuvre » pour un montant de 12 100 € HT,
- Lot n°4 « menuiseries extérieures et métallerie » pour un montant de 2 325,36 € HT,
- Lot n°9 « clos couvert grande halle » pour un montant de 5 567,33 € HT,
- Lot n°10 « électricité » pour un montant de 2 249,52 € HT,
- Lot n°11 « plomberie chauffage ventilation » pour un montant de 14 566,68 € HT,

Le montant total des marchés s'élève désormais à 1 355 897,63 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 12 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise ALTER Public, à les signer, au nom et pour le compte de la Ville d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-27

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Emmanuel CAPUS, Benoît PILET, Maryse CHRETIEN

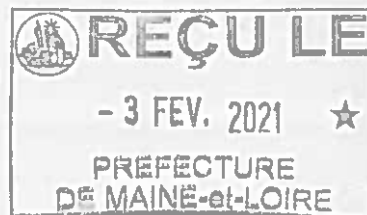
La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint

Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-28**

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Activités funéraires

Procédure de reprise des sépultures en terrains non concédés dans les cimetières d'Angers -
Approbation

Rapporteur : *Hélène CRUYPENINCK*,

EXPOSE

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Les sépultures en terrain commun sont par définition hors concession, il est donc nécessaire que la procédure de reprise soit approuvée par le Conseil municipal qui charge ensuite le Maire de son exécution.

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Décide de la relève systématique de toutes les sépultures en terrain communal dont le délai de rotation est arrivé à expiration.

Charge le Maire ou son représentant, conformément à la réglementation en la matière, de prendre au moment opportun un arrêté afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

Précise que le Conseil municipal peut, à tout moment, reformer cette décision.

DEL-2021-28

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE





MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-29**

PREVENTION ET SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES - Conditions de gardiennage et d'entretien des chiens de sécurité publique mis à disposition du service de la Police municipale - Convention - Approbation

Rapporteur : *Jeanne BEHRE-ROBINSON,*

EXPOSE

Lors du Conseil Municipal du 28 septembre 2020, il a été approuvé la création, au sein de la police municipale, d'une brigade cynophile composée de deux canidés pour les agents qui offrira des conditions de dissuasion et de sécurisation supplémentaires.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités entre la Ville d'ANGERS, propriétaire des deux canidés, et les agents de la brigade cynophile.

Les deux chiens sont mis à la disposition des agents pendant leurs horaires de service dans le cadre de leurs fonctions et en dehors de leur temps de travail pour en assurer la garde, le transport et l'entretien.

En dehors des heures de service, le chien reste sous la seule garde et responsabilité de la personne visée par la présente convention.

La durée de la convention et de la mise à disposition de l'animal est de trois ans à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 13 janvier 2021

DELIBERE

Approuve les conventions de mise à disposition des chiens de sécurité publique affectés au service de la Police Municipale d'Angers.

Approuve le montant des indemnités qui s'élève à 220 euros par mois, par agent, pour la prise en charge de l'hébergement, de l'entretien et des frais divers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-29

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



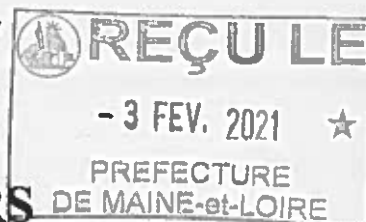
Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021*

Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence **DEL-2021-30**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

CCSPL - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Etat des travaux pour l'année 2020

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON,

EXPOSE

En application de l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Locales, le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à l'assemblée délibérante « un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente ».

L'état des travaux ainsi établi rappelle le rôle et la composition de la CCSPL de la Ville d'Angers. Il reprend les ordres du jour et rend compte des avis rendus par la CCSPL pour chaque dossier examiné lors des séances qui se sont tenues au cours de l'année 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1413-1 et L1411-4,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Prend acte de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville d'Angers pour l'année 2020.

DEL-2021-30

Le Conseil Municipal délibère et prend acte.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

MAIRIE



D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021*

Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-31**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier les Justices - Madeleine - Saint-Léonard - Rue de la Maître École, résidence « la Halte » - Logi-Ouest - Construction de 10 logements - Garantie d'emprunt d'un montant de 902 295 €

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (SA HLM) Logi-Ouest envisage de contracter auprès du Crédit Coopératif un emprunt d'un montant de 902 295 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 10 logements en location-accession situés 63 rue de la Maître École, résidence « la Halte » à Angers.

La SA HLM Logi-Ouest sollicite, à cet effet, la garantie de la Ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, en complément des 50 % garantis par Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2,

Considérant le contrat de prêt n°A9220086 en annexe signé entre la SA HLM Logi-Ouest, l'emprunteur et le Crédit Coopératif,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la SA HLM Logi-Ouest pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de 902 295 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°A9220086 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la construction de 10 logements en location-accession situés 63 rue de la Maître École, résidence « la Halte » à Angers.

Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Les caractéristiques du prêt consenti par le Crédit Coopératif sont, actuellement, les suivantes :

- Montant : 902 295 €
- Durée : 32 ans dont 24 mois maximum de préfinancement.
- Période d'amortissement du capital consolidé : La période d'amortissement se compose de deux phases successives, la première à un taux indexé sur 3 ans, correspondant à la phase locative, puis la seconde, à taux indexé ou à taux fixe sur 27 ans.
- Caractéristiques de la première phase à taux indexé :
Taux annuel d'intérêt : Le taux d'intérêt est variable. Il est indexé sur l'EURIBOR à 3 mois. A cet indice de référence s'ajoute une marge fixe de 1,05 l'an.
Échéancier : 12 échéances trimestrielles à terme échu.
- Caractéristiques de la seconde phase :
Soit à taux indexé : Le taux d'intérêt est variable. Il est indexé sur l'EURIBOR à 3 mois. A cet indice de référence s'ajoute une marge fixe de 2,00 l'an.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

Échéancier : 108 échéances trimestrielles à terme échu.

Soit à taux fixe : Le taux appliqué sera déterminé sur la base du taux Emprunteur du taux fixe de swap in fine contre EURIBOR 6 mois, majoré d'une marge de 2,00.

Échéancier : 108 échéances trimestrielles constantes (capital + intérêt) chacune de 9 921,98 Euros, hors assurances.

- Frais de dossier : Frais d'étude et de réalisation : 2 256,00 Euros.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM Logi-Ouest, dont elle ne se serait pas acquittée à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM Logi-Ouest pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Coopératif adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le Crédit Coopératif discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la SA HLM Logi-Ouest et la Ville d'Angers.

Autorise le Maire ou le Premier Adjoint au Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à emprunt.

DEL-2021-31

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité des suffrages exprimés.

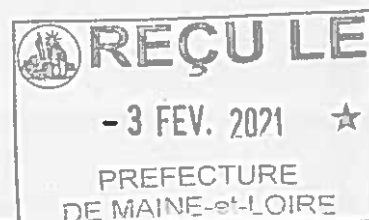
Ne prennent pas part au vote : Stéphane PABRITZ, Roselyne BIENVENU

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2021-32**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES -

Projet de pacte de gouvernance - Angers Loire Métropole - Approbation

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

EXPOSE

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité », prévoit la mise en place d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ce pacte a notamment pour objectif d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal. Il doit être adopté dans un délai de 9 mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux concernés.

Par délibération n°2020-313 du 14 décembre 2020, le Conseil de communauté a approuvé un projet de pacte de gouvernance entre Angers Loire Métropole et ses communes, qui réaffirme les valeurs et principes partagés de l'intercommunalité d'Angers Loire Métropole.

Ce projet de pacte de gouvernance a pour objet de définir le rôle de chacune des instances de décision de la Communauté urbaine, de garantir la bonne articulation et la complémentarité entre l'intercommunalité et les 29 communes membres ainsi que les modalités d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Après approbation par le Conseil de communauté et avis des communes, le pacte de gouvernance est conclu pour la durée du mandat communautaire 2020-2026. Son contenu peut être revu en cours de mandat à l'initiative de la Commission permanente d'Angers Loire Métropole. Toute modification substantielle apportée sera soumise à l'approbation de la Commission permanente puis des Conseils municipaux avant délibération en Conseil communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve le projet de pacte de gouvernance.

DEL-2021-32

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois



Pour le Maire,

Le Premier Adjoint

Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

Référence : **DEL -2021-33**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Politique en faveur de l'emploi, du maintien dans l'emploi et de l'insertion des travailleurs handicapés - Conventionnement avec le Fonds d'Insertion en faveur des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Angers, le Centre Communal d'Action Sociale et Angers Loire Métropole.

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

EXPOSE

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté offre un cadre légal rénové qui favorise la promotion effective de l'emploi des personnes handicapées dans les services de l'Etat, des collectivités locales, de leurs établissements publics et des hôpitaux.

La loi réaffirme l'obligation pour tout employeur public d'employer au moins 6 % de personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés et instaure une contribution financière annuelle pour les employeurs qui n'atteignent pas ce taux d'emploi.

La Ville d'Angers est engagée de longue date dans cette démarche d'insertion et d'emploi des personnes handicapées.

Le taux des bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour la déclaration 2020 est de 7,89 % pour la Ville d'Angers et la Ville compte 234 agents déclarés au titre de la Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) de 2020.

La Ville d'Angers, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers et Angers Loire Métropole (ALM) ont été amenés progressivement à développer des dispositifs d'insertion et de maintien dans l'emploi permettant de répondre à ces caractéristiques de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour confirmer leur engagement de plus de 10 ans dans une politique active en faveur du recrutement et du maintien en emploi des agents en situation de handicap, la Ville d'Angers, le CCAS d'Angers et ALM ont signé avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) plusieurs conventions. La première convention signée en 2008, a été reconduite à trois reprises auprès du FIPHFP sur les périodes 2009-2012, 2014-2016 et 2017-2019.

Le dernier conventionnement avec le FIPHFP a permis de financer des actions à hauteur de 1 194 320 € pour les années 2017-2019.

La Ville d'Angers, le CCAS d'Angers, Angers Loire Métropole et le FIPHFP souhaitent conclure une nouvelle convention pour une durée de 3 ans sur 2020-2022. Ce projet a fait l'objet d'une proposition de contractualisation sous la forme d'un plan d'action pluriannuel avec le Fonds d'Insertion en faveur des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Ce nouveau conventionnement doit permettre de poursuivre le travail entrepris, de conforter une politique de maintien en emploi et du handicap intégré dans la politique des ressources humaines. Cet engagement trouve son fondement dans sa politique en faveur de la diversité et de la mixité dans l'emploi, et ce en référence aux valeurs du développement durable et de responsabilité sociale de l'entreprise qui inspirent l'ensemble de ses actions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

Les objectifs sont de maintenir ou de renforcer 5 axes :

- Une gouvernance et un suivi de notre politique handicap et de maintien en emploi par nos instances représentatives.
- Un taux d'emploi à hauteur de 6% et plus.
- Un effort de recrutement direct.
- Une poursuite des maintiens en emploi (adaptations de postes et réorientations professionnelles pour raisons de santé...).
- Des actions de communication et de sensibilisation.

Pour mener à bien les différentes actions qui en découlent, le conventionnement avec le FIPHFP prévoit un engagement financier de 896 960 € pour les 3 signataires et pour 3 ans (2020-2022). Le co-financement valorisé par les 3 partenaires signataires est estimé à 1 025 900 €.

La mise en œuvre du plan d'action et la gestion des sommes versées par le FIPHFP seront assurées par la Direction des Ressources Humaines mutualisée, à travers son pôle Qualité de vie au travail, pour le compte des 3 signataires sur la base d'une convention d'objectifs et de moyens. Comme lors de la précédente convention, le budget support pour l'encaissement des avances du FIPHFP est celui de la Ville d'Angers qui rembourse au CCAS et à Angers Loire Métropole les dépenses supportées par leur budget au titre des actions conventionnées pour leurs agents.

A cet effet, il est proposé :

- de conclure une nouvelle convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique pour la mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées au sein des services de la Ville, du C.C.A.S. et d'Angers Loire Métropole, d'une part,
- de conclure une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale et Angers Loire Métropole fixant les principes de gestion mutualisée de la convention FIPHFP pour les trois entités, d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

Approuve la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Communal d'Action Sociale et Angers Loire Métropole fixant les principes de gestion mutualisée de la convention FIPHFP pour les trois entités.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

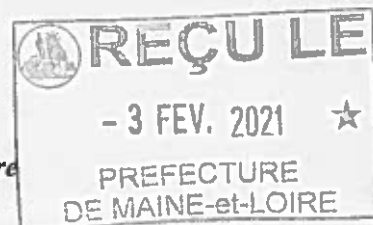
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-33

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois


Pour le Maire
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE



MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

Référence : **DEL-2021-34**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste des matériels soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : *Benoit PILET*,

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

La société Webenchères met à disposition de la Ville d'Angers une solution en ligne de courtage d'enchères.

Une liste de matériels est soumise ce jour à approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Approuve la liste des matériels mentionnée en annexe pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère et à signer les actes de vente correspondants.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-34

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

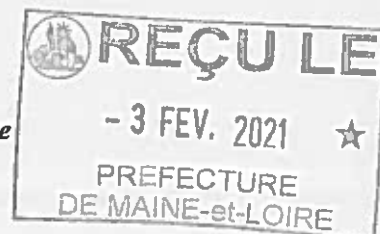


Dénomination	quantité	état	en numération	Mise à prix	Budget
Citroën NEMO FOURGON GPL AG 940 GY	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
Citroën JUMPER FOURGON D 2341 ZF 49	1	en l'état	650,00 €	850,00 €	BP
Citroën NEMO GPL AF-802-AB	1	en l'état	350,00 €	650,00 €	BP
lot de 5 Bornes amovible rouge et blanche 0,80m Hors sol	1	neuf	150,00 €	180,00 €	BP
lot de 4 Bornes amovible verte 0,80m Hors sol	1	neuf	120,00 €	150,00 €	BP
Compresseur 150L-18m3-10bars	1	en l'état	30,00 €	50,00 €	BP
Perforateur spit 385	1	en l'état	20,00 €	45,00 €	BP
Chariot de manutention 1,5mx0,80m	2	en l'état	45,00 €	80,00 €	BP
Malaxeur MP-MIX 1000w	1	en l'état	20,00 €	40,00 €	BP
Marteau piqueur WACKER-Neuson BH23	2	en l'état	100,00 €	150,00 €	BP



MAIRIE

D'ANGERS



**Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

*Séance du lundi 25 janvier 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 19 janvier 2021
Début de séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 05*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUTEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoît PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDON, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRETIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINE, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.

Etaient excusés : Mme Corinne BOUCHOUX, M. Bruno GOUA.

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Corinne BOUCHOUX a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le Conseil a nommé secrétaire, M. William BOUCHER.



Le compte-rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 26 janvier 2021.

Référence : **DEL-2021-35**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

**Travaux d'entretien, de réparations ou d'améliorations dans les Bâtiments - Période 2021/2025 -
Groupement de commande avec Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers - Approbation**

Rapporteur : *Benoit PILET*,

EXPOSE

La Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le CCAS d'Angers ont souhaité regrouper leurs commandes pour la réalisation des travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration pour leurs bâtiments par le biais d'un accord-cadre. Celui-ci arrive à échéance.

Il est proposé de relancer dans le même contexte une nouvelle consultation. Le contrat sera un accord cadre alloti, multi attributaires et sans minimum ni maximum de commandes. Il sera conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification et se composera des lots suivants :

Lots	Désignation
01	Terrassement - VRD
02	Maçonnerie - ravalement
03	Couverture - Charpente
04	Etanchéité
05	Serrurerie
06	Menuiseries bois
07	Menuiseries aluminium et PVC
08	Plâtrerie
09	Plafonds suspendus
10	Stores et occultation
11	Electricité courants forts et faibles
12	Plomberie sanitaires - chauffage - ventilation
13	Revêtements de sols scellés
14	Revêtements de sols collés
15	Peinture - revêtements muraux

Il s'exécutera par des marchés subséquents périodiques avec remise en concurrence tous les 2 ans et/ou à la survenance du besoin.

Le montant estimé des commandes annuelles est de plus de 8 000 000 € HT pour l'ensemble du groupement, la part de la Ville d'Angers représentant environ 75%.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

La Ville d'Angers, en tant que coordonnateur du groupement, est chargée de la procédure de passation pour le compte des autres membres ainsi que de la signature et de la notification de l'accord cadre et des marchés subséquents périodiques. Les marchés subséquents à la survenance des besoins seront pris en charge par chaque membre du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 14 janvier 2021

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à signer à l'issue de la consultation :

- pour le compte de tous les membres du groupement : l'accord-cadre de travaux d'entretien, de réparations ou d'améliorations dans les Bâtiments, ainsi que les marchés subséquents périodiques,
- pour les besoins propres à la Ville d'Angers : les marchés subséquents à la survenance du besoin,
- ainsi que tout acte se rapportant à la procédure, la notification et l'exécution des contrats.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

DEL-2021-35

Le Conseil Municipal délibère et adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint
Jean-Marc VERCHERE

